



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1355

Approbation de deux conventions entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et les musées de Karlsruhe et Edimbourg, dans le cadre de l'organisation de l'exposition "Autoportraits"

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1355 - APPROBATION DE DEUX CONVENTIONS ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS ET LES MUSEES DE KARLSRUHE ET EDIMBOURG, DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION "AUTO PORTRAITS" (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Staatliche Kunsthalle Karlsruhe, les National Galleries of Scotland et le Musée des Beaux-Arts de Lyon ont décidé de travailler sur la réalisation d'une exposition intitulée « Autoportraits d'artistes » à partir des œuvres de leurs collections respectives.

Suite à un travail de préparation de 3 ans, l'exposition sera présentée dans chacune des institutions aux dates suivantes :

- Staatliche Kunsthalle Karlsruhe : du 31 octobre 2015 au 31 janvier 2016 ;
- Musée des Beaux-Arts de Lyon : du 26 mars 2016 au 26 juin 2016 ;
- Scottish National Portrait Gallery d'Edinburgh : du 16 juillet 2016 au 16 octobre 2016.

Le commissariat scientifique est assuré conjointement par les 3 institutions.

Le coût global de la présentation de l'exposition au musée des Beaux-Arts de Lyon est estimé à 350 k€.

Afin de fixer les conditions d'organisation, deux conventions tripartites ont été établies :

- Une convention concernant les conditions générales d'organisation entre les trois institutions et en particulier le transport des œuvres : les National Galleries of Scotland, suite à un appel d'offres ont désigné un transporteur qui assurera tous les transports (hormis les mises en caisses et les stockages de caisse). Chacune des deux autres institutions remboursera directement sa part aux National Galleries of Scotland.

Le coût estimé du transport des œuvres pour le Musée des Beaux-Arts de Lyon est de 90 k€.

- Une convention concernant l'édition du catalogue édité en chacune des trois langues (anglais, allemand, français) : le Staatliche Kunsthalle Karlsruhe suite au lancement d'une consultation a choisi un éditeur et un graphiste. Chacune des trois institutions réglera sa part directement à l'éditeur choisi. Le coût du graphiste sera pris en charge par le Staatliche Kunsthalle Karlsruhe qui facturera la part respective aux deux autres institutions.

Le coût estimé de l'édition du catalogue, de son graphisme, de sa relecture, de ses droits de reproduction des images, pour le Musée des Beaux-Arts de Lyon est de 22 k€.

Vu lesdites conventions ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts, le Staatliche Kunsthalle Karlsruhe et les National Galleries of Scotland, pour l'organisation des expositions « Autoportraits d'artistes » dans chacune des trois institutions, sont approuvées.

2. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

3. Les dépenses correspondantes seront inscrites aux budgets 2015 et 2016, nature 6228, fonction 322.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN